UN LIBOAM

CT22 1980



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.
GENERALE

A/AC.109/636/Add.2/Corr.1 20 octobre 1980 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

> RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX ILES TURQUES ET CAIQUES EN 1980

Rectificatif

Page 4, paragraphe 425, lignes 4 à 6 (jusqu'à extérieures)

Remplacer le texte actuel par le membre de phrase suivant : le fait que les habitants du territoire, en partie à cause de l'insuffisance de leur formation et de leur expérience politiques, doutent de leur capacité de gérer le pays sans aide ni protection extérieures;

80-25181

18